



*Office  
International  
de l'Eau*



**Rencontre d'information et d'échanges sur le secteur  
de l'eau potable et de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau  
(GIRE) au Bénin et au Togo**



**Compte-rendu de l'atelier**

Le 7 juillet 2015 au siège de Cités Unies France  
9 rue Christiani – Paris 18ème

Cette rencontre d'échanges entre acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale intervenant dans le secteur de l'eau potable au Bénin et au Togo a été organisée par le pS-Eau et CUF, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'OIEau.

### **Avec la participation d'une délégation de partenaires béninois et togolais :**

#### ***Bénin***

- M. Bernadin ELEGBEDE, Directeur de la Planification et de la Gestion de l'Eau, DGEau
- M. Mamadou GADO, Chef service Développement communautaire et des stratégies d'AEP, DGEau

#### ***Togo***

- M. Wohou AKAKPO, Directeur des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique

### ***Objectifs de la rencontre***

- ❖ Informer les acteurs de coopération sur l'actualité et les enjeux actuels du secteur de l'eau potable et de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Bénin et au Togo
- ❖ Favoriser le partage des connaissances et la mise en réseau des acteurs

## **SOMMAIRE**

1. Introduction.....	3
2. La GIRE au Togo et au Bénin : état des lieux, enjeux et stratégies de mise en oeuvre.....	3
La GIRE au Togo.....	3
La Gire au Bénin.....	6
3. Présentation du Programme MONO.....	8
4. Bilan de la stratégie d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain au Bénin (2005-2015) enseignements et perspectives .....	8
5. Retour d'expériences de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) au Bénin .....	10

## 1. Introduction

M. Nicolas Wit, directeur adjoint de Cités Unies France, présente le réseau Cités Unies France, salue les actions portées par les collectivités et associations françaises en direction du Bénin et du Togo et insiste sur l'importance de maintenir et de consolider ces partenariats sur la durée malgré une conjoncture économique assez défavorable.



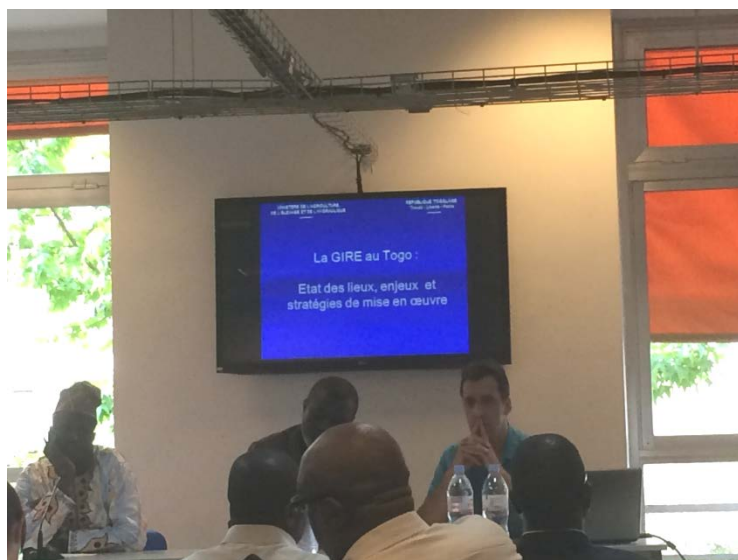
Il en profite pour annoncer le lancement en fin d'année 2015 par le MAEDI d'un nouvel appel à projets triennal (2016-2018) en soutien à la coopération décentralisée, une occasion à ne pas manquer pour les collectivités territoriales françaises afin de mobiliser des financements nécessaires à la poursuite de leurs actions.

Enfin, M. Wit rappelle la collaboration étroite entre le pS-Eau et CUF pour l'organisation conjointe de journées thématiques comme celles-ci à destination des acteurs français de la coopération décentralisée et non gouvernementale, qui prolongent et complètent les habituelles rencontres pays organisées par CUF tout au long de l'année.

Tour d'horizon et présentation succincte des participants (Cf. en annexe la liste complète).

## 2. La GIRE au Bénin et au Togo : état des lieux, enjeux et stratégies de mise en œuvre

M. Wohou AKAKPO, Directeur des ressources en eau au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, expose **un état des lieux, les enjeux et les stratégies de mise en œuvre de la GIRE au Togo.**



[Voir le support de présentation](#)

[Consulter le Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau \(PANGIRE\) du Togo](#)

## **Débat**

### *Question :*

Quelle place pour les collectivités locales et les populations bénéficiaires dans la gestion des ressources en eau ? (Valère Sétonougbo, Maison des Collectivités Locales au Bénin)

### *Réponse :*

Dans le processus GIRE actuellement en cours, tous les acteurs ont leur place. Les comités de bassins, qui doivent gérer les ressources en eau sur leur territoire, sont composés de plusieurs acteurs. Au Togo, la Loi stipule que ces comités doivent être constitués de représentants de l'Etat, des collectivités et des usagers. La répartition est la suivante : les usagers représentent 35%, les collectivités 35 % également et l'Etat 30%. Mais aujourd'hui, il est vrai que nous ne sommes pas à l'étape d'opérationnalisation de ces structures sur le terrain. L'Etat a néanmoins prévu que les collectivités et populations soient bien représentées au sein de ces comités de bassins.

### *Question :*

Le Ministère dispose-t-il d'un droit de police sur les arbitrages des usages de l'eau entre le monde agricole, minier et l'AEP domestique ? (Dominique Geoffrey, Aquassistance)

### *Réponse :*

Il n'existe pas de priorité entre les usages selon le Code de l'eau adopté par le Togo, sauf en cas de problème particulier : alors là c'est le domaine de l'AEP (approvisionnement des ménages) qui reste prioritaire.

La Loi a prévu une police de l'eau, mais elle n'est pas encore opérationnelle.

Il est par exemple prévu d'instaurer une police de l'eau au niveau de l'environnement et une police de l'eau au niveau de la santé. Aujourd'hui, le Ministère étudie plutôt la possibilité de créer une seule et unique police de l'eau avec plusieurs compétences pour constater les infractions et appliquer les sanctions.

### *Question :*

Dans votre présentation, vous avez parlé de la mise en place d'organes de gestion de l'eau au niveau local. Est-ce que ces organes de gestion sont déclinés jusqu'au niveau des villages et les populations en ont-elles connaissance ? (Astrid Frey, CUF)

### *Réponse :*

Le Code de l'eau a prévu l'installation de comités locaux de gestion de l'eau comme relais et maillons, au niveau des villages, des comités de bassins. De telles dispositions existent dans les textes mais la mise en place de telles structures n'a pas encore trouvé d'application concrète. Il reste à transcrire sur le terrain ce qui a été prévu dans le Code de l'Eau.

### *Question :*

Quel est le niveau de coopération entre le Togo et le Bénin autour du bassin du Mono (Mamadou Gado, DGEau).

*Réponse :*

L'Autorité de bassin du Mono (ABM) est un organisme transfrontalier créé en juillet 2014, qui comprend un conseil des ministres, un comité des experts et un forum des parties prenantes (société civile). Cela veut dire que le Bénin et le Togo ont décidé de se mettre ensemble pour gérer conjointement ce bassin, en créant un organisme de bassin transfrontalier ad hoc. Le mandat de l'ABM prévoit entre autres la promotion de la concertation sur la gestion des ressources en eau et la réalisation d'ouvrages d'intérêt commun (barrages hydroélectriques notamment). L'ABM est récente et pas encore vraiment opérationnelle, mais il s'agit bien d'un cadre de coopération entre les 2 pays qui devrait bientôt déboucher sur l'adoption d'un plan d'action stratégique pour une meilleure gestion des ressources en eau sur l'ensemble du bassin.

*Question :*

Quelle est la situation actuelle de l'accès à l'eau potable au Togo ? (Norbert Béalu, Togo deux Sèvres)

*Réponse :*

Le Togo affiche un taux de couverture nationale de 47,63 %.

Nous différencions 3 milieux au Togo :

- le milieu rural, qui comprend les localités < 1 500 habitants. Le taux d'accès est de 47,7 %.
- le milieu semi-urbain, qui comprend les localités > 1 500 habitants, excepté les chefs-lieux de préfecture. Le taux d'accès est de 42,63 %.
- le milieu urbain, qui comprend les chefs-lieux de préfecture (35) et sous préfecture (1). Le taux d'accès est de 50 %.

Il existe évidemment des disparités entre les différentes régions. Ce sont les régions du Sud du pays (Maritime, Plateaux) qui sont actuellement les moins bien desservies, car elles concentrent aussi une plus forte population à satisfaire en matière d'accès à l'eau potable.

*Question :*

Existe-t-il une volonté politique réelle d'avancer dans le domaine de la gestion de l'eau entre le Bénin et le Togo ? (Hubert Zoutu, Communauté d'agglomération Seine Eure, en coopération avec l'Union des communes du Zou)

*Réponse :*

Oui ! Le secteur de l'eau en général reste une priorité, notamment pour le Togo. Mais il existe un problème d'investissement réel, en termes de réalisation d'ouvrages d'alimentation en eau potable au bénéfice des populations, qui reste très insuffisant et tout le monde en est conscient.

=> *Remarque de Jean Bosco Bazié, DG d'Eau Vive :*

Le secteur de l'eau ne bénéficie que de 2% des allocations sur le budget national 2014 au Burkina Faso. Il existe aujourd'hui dans ce pays un groupe d'organisations de la société civile qui vient de déposer une déclaration auprès du gouvernement et du conseil national de transition pour demander à la fois que les ressources allouées au secteur soient plus élevées et pour que le secteur soit considéré lui-même comme prioritaire car à partir de lui, tous les autres secteurs changent de visage : l'éducation, la santé, l'agriculture, les routes... Vous ne pouvez rien faire si le problème de l'eau n'est pas réglé.

Les praticiens du développement ont travaillé pendant des décennies sur les services, sans trop se préoccuper de la sécurité des ressources en eau. Il faut aujourd'hui considérer la ressource comme notre compte en banque ou l'argent que l'on a en poche, car un matin on peut mettre la main à la poche et constater qu'on n'a plus rien ! Il faut donc nécessairement faire un travail auprès des populations et des gouvernants pour amorcer une prise de conscience générale afin de garantir les ressources en eau dans la durée, de manière à satisfaire l'ensemble des usages : eau potable,

agriculture, énergie, pêche...

Le cadre institutionnel sur la GIRE est de plus en plus en place dans différents Etats, mais il reste à traduire dans les faits son appropriation et sa vulgarisation jusqu'au plus près des populations.

*Questions :*

Au jour d'aujourd'hui, il n'existe toujours pas au Togo de ministère spécifique en charge de l'eau et de l'assainissement, ce qui traduit un manque d'intérêt au niveau gouvernemental pour placer le secteur de l'eau comme un enjeu stratégique et prioritaire pour le développement du pays. Cette instabilité institutionnelle vis-à-vis du secteur de l'eau ne participe-t-elle pas aux retards constatés sur le terrain ?

Deuxième question : quelle est la place que les différents textes de lois se rapportant au secteur de l'eau accordent à la jeunesse ? (Flamey Ahiafor, PNJE Togo)

*Réponse :*

L'instabilité institutionnelle du secteur de l'eau dont vous parlez est une réalité. Il est « rattaché » depuis plusieurs années à d'autres ministères sans bénéficier d'un grand ministère en tant que tel, ce qui ne plaide pas forcément en faveur de l'importance qu'on lui accorde.

A propos de la deuxième question, il n'existe pas de document qui dit : voilà quelle est la place et le rôle réservés aux jeunes. Mais tout le monde à sa place. Des propositions peuvent être faites en ce sens par des mouvements de jeunes pour amender les textes existants qui encadrent la gestion de l'eau.

M. Bernadin ELEGBEDE, Directeur de la Planification et de la Gestion de l'Eau au sein de la DGEau, expose **un état des lieux, les enjeux et les stratégies de mise en œuvre de la GIRE** au Bénin.



[Voir le support de présentation](#)

[Consulter le Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau \(PANGIRE\) du Bénin](#)



## Débat

### Question :

M. Olivier Radle, de la ville d'Evreux, expose un cas concret de réalisation d'une AEV dans la commune partenaire de Djougou, où les données sur le débit du forage n'étaient pas fiables. Du coup, une fois l'ouvrage terminé, faute d'eau suffisante pour couvrir les besoins des usagers, il n'a pas été mis en exploitation. De plus, l'Etat béninois devait financer le réseau de distribution, mais cet engagement n'a pas été tenu. Ce qui soulève 2 questions :

Quel est le degré de fiabilité des bases de données recensant les ouvrages AEP existants et leurs caractéristiques techniques (débit, qualité de l'eau...) ?

Que faire quand l'Etat béninois n'apporte pas sa contribution financière attendue dans la réalisation d'une AEV ?

### Réponse (Bernadin Elegbede et Mamadou Gado) :

Une bonne connaissance de la situation des ressources en eau sur un territoire donné est un préalable indispensable à tout projet d'investissement relatif à une AEV. Et le travail de collecte et de consolidation de ces informations sur les ressources en eau via des bases de données fiables est loin d'être terminé.

La commune de Djougou est par ailleurs située dans la zone de socle, où il est très difficile de trouver de bons débits d'exploitation pour les forages. Il faut commencer par s'assurer de trouver de l'eau en quantité suffisante et répondant aux normes sanitaires nationales avant d'entreprendre la construction d'une AEV. Ce n'est pas une fois l'ouvrage construit qu'il faut commencer par s'inquiéter de la disponibilité de la ressource.

Depuis 2009, l'exercice du transfert des fonds de l'Etat vers les communes pour réaliser des AEV a été entrepris (dans le cadre du Programme PPEA des Pays-Bas). Et en 2014, le transfert est total, étant donné que les communes sont responsabilisées comme maîtres d'ouvrage des services d'eau et d'assainissement sur leur territoire. Donc ce type d'engagement non tenu de la part de l'Etat ne peut plus se produire puisque ce sont les communes qui programment les ouvrages à réaliser, et les fonds leur sont transférés pour financer la construction de ces ouvrages.

### => Remarque de Jean Bosco Bazié, DG d'Eau Vive :

Les politiques d'application de la GIRE des pays de la sous région ouest africaine prennent peu d'options pour mieux articuler l'état des connaissances sur les données naturelles en matière de ressources en eau avec la programmation des ouvrages d'alimentation en eau potable destinés aux populations. On ne peut pas continuer à réaliser des ouvrages sans connaissance précise de la disponibilité de la ressource en eau.

### Question :

Est-ce que vous avez déjà des éléments à nous fournir sur une nouvelle programmation de prévue suite au PANGIRE 2011-2015 ? Les prochains axes de travail sont-ils déjà connus (Sara Torres, ville de Guyancourt, en coopération avec la commune de Comé)

### Réponse :

Le processus PANGIRE 2011-2015 sera évalué à la fin de l'année, néanmoins la nouvelle vision pour les 5 ans à venir porte prioritairement sur la réalisation des SDAGE sur les 3 bassins qui n'en ont toujours pas à ce jour (excepté le bassin de l'Ouémé donc) et la construction de barrages structurants, c'est-à-dire multifonction, pour régler durablement le problème de l'énergie qui pénalise toutes les activités socioéconomiques aujourd'hui au Bénin.

### 3. Présentation du Programme MONO

M. Christophe BRACHET, directeur adjoint de l'OIEau et M. Philippe MOUTON, chargé d'études au pS-Eau, exposent les grandes lignes et objectifs poursuivis par le programme MONO. Il recouvre 2 volets complémentaires :

- une coopération institutionnelle avec l'Autorité de bassin transfrontalière du Mono pour rendre opérationnel son plan d'actions stratégique ;
- l'appui à l'émergence de projets de coopération en matière de GIRE et d'accès aux services d'eau et d'assainissement, projets qui impliqueront des collectivités et des ONG françaises en partenariat avec des collectivités togolaises et béninoises implantées sur le bassin du Mono.



[Voir le support de présentation](#)

### 4. Bilan de la stratégie d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain au Bénin (2005-2015) : enseignements et perspectives

M. Mamadou GADO, Chef service Développement communautaire et des stratégies d'AEP au sein de la DGEau, expose la **stratégie nationale de l'AEP en milieu rural au Bénin sur la période 2005-2015**, passe en revue certains enseignements et dresse quelques perspectives pour la nouvelle stratégie 2016-2015, en cours d'élaboration.

[Voir le support de présentation](#)

#### Débat :

##### Question :

La libéralisation du marché de l'eau, à travers les processus de délégation de service public, peut entraîner des dérives dangereuses comme l'exagération des profits dégagés par les délégataires. Comment un maire dans une commune peut-il savoir si le fermier qui gère plusieurs AEV le trompe ou ne le trompe pas dans la restitution des résultats d'exploitation ? (Norbert Béalu, Togo deux Sèvres)

##### Réponse (Bernadin Elegbede et Mamadou Gado) :

Chaque ouvrage est équipé d'un compteur. A chaque fin de mois ou chaque fin de 3 mois, l'index du compteur est relevé par un agent communal (ingénieur et/ou technicien supérieur) en présence du fermier. C'est sur la base du relevé de ces index vérifiés par les services techniques de la commune que le fermier paie les redevances.

Il peut arriver que certains fermiers ne respectent pas les contrats de délégation signés avec une commune, en ne remettant pas les rapports d'exploitation technique et financière des AEV. Mais il revient là aussi à la commune d'être vigilante et appliquée dans le suivi des contrats et du service rendu par les exploitants auprès des usagers.

=> Remarque : la mise en place récente des Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) qui regroupe les usagers au niveau des communes constituera un verrou supplémentaire pour encadrer et



contrôler au plus près la gestion des réseaux par le fermier. Ces ACEP ont un droit de regard sur le travail du fermier et peuvent faire remonter des plaintes auprès des communes le cas échéant.

Pour plus d'informations sur le rôle et le fonctionnement de ces ACEP, [consulter le support de présentation](#)

*Question :*

Est-il prévu une loi qui pourrait permettre une meilleure visibilité sur la redevance de l'eau perçue par les communes avec l'instauration d'un budget annexe de l'eau et de l'assainissement ? (Hubert Zoutu, Communauté d'agglomération Seine Eure, en coopération avec l'Union des communes du Zou)

*Réponse :*

Pour le moment, ce n'est pas prévu. Mais c'est à travers ces échanges que peuvent émerger des idées et des suggestions pour améliorer nos politiques nationales de l'eau.

*Question :*

Il ressort de votre présentation que plusieurs AEP ne sont pas encore affermées aujourd'hui au Bénin. Comment l'expliquer et que faire pour améliorer cette situation ?

Deuxième question : Qui fixe le prix de l'eau ? Les communes ? Les fermiers ? L'Etat ? (Wohou Akakpo, ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique du Togo)

*Réponse :*

Plusieurs raisons expliquent que des systèmes AEP ne soient pas encore affermés. La première, c'est la participation financière des usagers à la réalisation des AEP, avant que la commune ne fasse sa propre programmation et n'apporte elle-même sa propre contribution selon la stratégie AEP définie. Une fois que les usagers ont apporté leur participation, ils ne sont plus d'accord pour laisser la gestion de l'AEP à un fermier puisqu'ils considèrent cette AEP comme leur appartenant. La deuxième raison, c'est du fait du démarrage tardif du processus de mise en délégation, qui démarre bien souvent alors que les ouvrages sont déjà terminés. S'y ajoutent enfin les enjeux politiques autour de ces mises en délégation avec le choix des fermiers, qui retardent encore le processus.

Le prix de l'eau est fixé à partir d'un calcul précis obtenu grâce à un logiciel qui prend en compte un certain nombre de paramètres : l'entretien de l'ouvrage, l'énergie utilisée (gasoil par exemple), le renouvellement des équipements et les extensions à programmer, la marge du fermier, etc. Ce prix est ensuite communiqué au maire, qui l'inscrit dans le contrat de délégation de service public signé avec le fermier auquel aura été attribué le marché. Et c'est sur la base de ce prix que le fermier vend l'eau aux populations. La moyenne se situe autour de 415 F CFA /m<sup>3</sup>.

Ce sont donc les services techniques déconcentrés (services départementaux de l'eau), qui jouent le rôle de tutelle, et le conseil communal concerné qui fixent ensemble le prix de l'eau. Ce prix n'est pas forcément figé une fois que le logiciel a calculé un tarif moyen. Des ajustements peuvent être faits en fonction de différents paramètres pour garantir la rentabilité du réseau, dans une fourchette de prix raisonnable pour les usagers et le fermier.

*Question :*

Le prix de l'eau à appliquer est-il le même en fonction des différents points d'eau construits : forage équipé d'une PMH, poste d'eau autonome (PEA) et AEP ? (Marc Petit, Association Boronu France / Bénin)

*Réponse :*

Le prix de l'eau n'est pas identique selon les ouvrages considérés. Pour les ouvrages simples (forage équipé de PMH), il n'est pas rare que dans certaines localités les habitants décident de verser une somme maximum forfaitaire par mois (environ 500 F CFA) pour couvrir les frais de maintenance, en fonction des moyens dont ils disposent. Si ce montant est insuffisant, la commune complètera. Mais le

plus souvent, la gestion des ouvrages simples est intégrée dans le contrat signé entre la commune et un fermier qui exploite une AEV dans la même zone où est implanté le forage équipé d'une PMH. De telle sorte, la maintenance est garantie par le fermier, qui est obligé de vendre l'eau moins chère à la PMH qu'au niveau des bornes-fontaines de l'AEV. C'est la même chose pour les PEA. Il est préférable que le fermier qui exploite une AEV prenne aussi en compte le PEA dans son contrat de DSP, si les 2 points d'eau sont situés dans un périmètre proche.

Le prix de l'eau est aussi fixé en fonction de la HMT, c'est-à-dire la profondeur à laquelle on doit aller chercher de l'eau dans le forage. On ne va pas utiliser la même quantité d'énergie pour faire remonter de l'eau à 70 mètres ou à 200 mètres, et donc le coût sera aussi différent.

Mais si par exemple le prix fixé est trop élevé du fait des contraintes techniques de puisage de l'eau, on essaie de faire un système de péréquation. Dans ce cas, il est demandé au maire de la commune concernée d'inclure dans le contrat du fermier qui exploite le forage profond 2 à 3 autres AEV pour lui permettre d'établir une même moyenne de prix sur chacune des AEV afin de ne pas pénaliser les usagers.

C'est le même système de péréquation qui prévaut pour la SONEB en milieu urbain. Le prix de l'eau à Parakou peut s'élever à 1 200 F CFA /m<sup>3</sup> alors qu'il sera de 300 F CFA/m<sup>3</sup> à Cotonou. L'Etat exige donc de la SONEB qu'elle fixe un prix identique sur toute l'étendue du territoire national.

## 5. Retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE)

M. Hubert Zoutu, rapporteur chargé de la coopération internationale, et Mme Rebecca Armstrong, responsable des politiques publiques durables, présentent les actions menées et en cours par la CASE avec ses partenaires béninois : la commune de Bohicon et l'Union des Communes du Zou (UCOZ).

[Voir le descriptif synthétique du projet d'AEV à Bohicon et du projet de gestion des eaux pluviales sur le sous-bassin versant du Zou](#)

*Question :*

Quel est l'engagement financier de la CASE concernant le projet de construction de l'AEV dans la commune de Bohicon ? (Norbert Béalu, Togo deux Sèvres)

*Réponse :*

Le coût global du projet s'élevait à 490 000 euros. La CASE a mobilisé son budget annexe de l'eau et de l'assainissement via la Loi Oudin Santini sur 3 exercices budgétaires, ce qui a représenté environ 93 000 euros au total. La CASE applique le 1% Oudin Santini, ce qui lui permet de générer entre 30 000 et 35 000 euros par an de recettes pour les affecter sur son projet de coopération décentralisée.

Les autres contributions sont les suivantes : agence de l'eau seine Normandie = 218 000 euros ; Etat français via le Ministère de l'Intérieur = 60 000 euros ; Fondation Veolia = 70 000 euros ; Région Normandie = 10 000 euros ; Commune de Bohicon = 38 000 euros (hors valorisation du temps passé par ses agents communaux).

L'effet levier est de 1 à 5 entre la contribution en propre apportée par la CASE et les cofinancements trouvés auprès des autres bailleurs.

=> Remarque de M. ELEGBEDE :

Toute la documentation et les études cartographiques existantes concernant le SDAGE de l'Ouémé seront mises à disposition de la CASE pour faciliter la mise en œuvre de son actuel projet de gestion et de valorisation des eaux de ruissellement dans le sous-bassin du Zou.

LISTE DES PARTICIPANTS

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Organisation</b>	<b>email</b>
<b>Ahiafor</b>	Flamay Yaovi	Président	Parlement National de la Jeunesse pour l'Eau (PNJE) au Togo	ahiafor05@gmail.com
<b>Akakpo</b>	Wohou	Directeur des Ressources en Eau	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique au Togo	akakpo_raouf@yahoo.fr
<b>Anani</b>	Ornella	Stagiaire	Mairie de Rosny sous Bois	anani.stagiaire@mairie-rosny-sous-bois.fr
<b>Armstrong</b>	Rebecca	Responsable des politiques publiques durables	Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE)	Rebecca.Armstrong@seine-eure.com
<b>Asseray</b>	Lauriane	Assistante Pôle Afrique, océan Indien et Climat	Cités Unies France (CUF)	<a href="mailto:poleafrique2@cites-unies-france.org">poleafrique2@cites-unies-france.org</a>
<b>Bazié</b>	Jean Bosco	Directeur général	Eau Vive	<a href="mailto:jbbazie@eau-vive.org">jbbazie@eau-vive.org</a>
<b>Béalu</b>	Norbert	Président de Togo Deux-Sèvres	Amitiés Bressuire-Kpalimé	norbert.bealu@nordnet.fr
<b>Da Costa</b>	Romain	Directeur de la communication	Mairie de Rosny sous Bois	dacosta@rosny93.fr
<b>Delors-Kallo</b>	Valérie		Ville de Paris	valerie.delorskallo@paris.fr
<b>Des Roseaux</b>	Pierre	Président	Association ELISA	president@association-elisa.fr
<b>Elegbede</b>	Bernadin	Directeur de la Planification et de la Gestion de l'Eau	DGEau au Bénin	elegbedebern@yahoo.fr
<b>Frey</b>	Astrid	Chargée de mission pôle Afrique, Madagascar, Comores, Education à la citoyenneté mondiale, Climat	Cités Unies France (CUF)	<a href="mailto:a.frey@cites-unies-france.org">a.frey@cites-unies-france.org</a>

<b>Gado</b>	Mamadou	Chef service Développement communautaire et des stratégies d'AEP	DGEau au Bénin	gadmer2003@yahoo.fr
<b>Geoffray</b>	Dominique	Délégué Général	Aquassistance	dominique.geoffray@aquassistance.org
<b>Koukoui</b>	Constance	Chargée de mission pôle Afrique, Agriculture et Formation	Cités Unies France (CUF)	<a href="mailto:c.koukoui@cites-unies-france.org">c.koukoui@cites-unies-france.org</a>
<b>Kpodzro</b>	Christian	Membre	Partenariat Solidarité Togo	<a href="mailto:christiankpodzro@hotmail.com">christiankpodzro@hotmail.com</a>
<b>Laidet</b>	Alain	Délégué régional Ile de France/Nord-pas de Calais/Picardie	Electriciens sans frontières	alain.laidet@electriciens-sans-frontieres.org
<b>Millon</b>	Morgane	Directrice-Adjointe des Relations Internationales	Ville d'Issy les Moulineaux	morgane.millon@ville-issy.fr
<b>Mouton</b>	Philippe	Chargé d'études	pS-Eau	<a href="mailto:mouton@pseau.org">mouton@pseau.org</a>
<b>Ondet</b>	Jean-Jacques	Vice-président	Africamitiés	jondet1@club.fr
<b>Petit</b>	Marc	Président	Boronu France/Benin	boronufb@gmail.com
<b>Saint Germès Akar</b>	Rose-Marie	Conseillère communautaire et présidente du groupe pays Bénin à CUF	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	rmsga@free.fr
<b>Sétonnougbo</b>	Valère	Chef de département Animation Territoriale et promotion de la citoyenneté	Maison des Collectivités locales (MCL)	<a href="mailto:vsetonnougbo@yahoo.fr">vsetonnougbo@yahoo.fr</a>
<b>Stoeffler</b>	Jean-Joseph	Correspondant Projets	Électriciens sans frontières	j-jo.stoeffler@orange.fr

<b>Torres</b>	Sara	Responsable des relations internationales	Ville de Guyancourt	sara.torres@ville-guyancourt.fr
<b>Tossou</b>	Eric	Chargé du Suivi- Evaluation	Maison des Collectivités locales (MCL)	ectossou@gmail.com
<b>Uffredi</b>	Michel	Membre (suivi projets Bénin/Togo)	Electriciens sans frontières	uffredi.m.paris@free.fr
<b>Zoutu</b>	Hubert	Rapporteur chargé de la coopération internationale de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure	Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE)	mairie.heudebouville@wanadoo.fr

